



Assemblée générale

Distr. limitée
30 octobre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Deuxième Commission

Point 96 a) de l'ordre du jour

Formation et recherche : Université des Nations Unies

Algérie, Bénin, Brésil, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Islande, Japon, Jordanie, Lesotho, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Nicaragua, Pérou, Sierra Leone et Tadjikistan : projet de résolution

Université des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions antérieures concernant l'Université des Nations Unies,

Accueillant avec satisfaction la nomination de M. Hans van Ginkel par le Secrétaire général en septembre 1997 comme quatrième recteur de l'Université des Nations Unies,

Ayant examiné le rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies¹, le rapport du Secrétaire général sur l'Université des Nations Unies², le rapport du Corps commun d'inspection sur l'Université des Nations Unies³ et les observations du Secrétaire général sur le rapport du Corps commun d'inspection sur l'Université des Nations Unies⁴,

Se déclarant vivement reconnaissante des contributions volontaires consenties à ce jour par des gouvernements et diverses entités publiques et privées pour soutenir l'Université,

Notant avec satisfaction que le recteur de l'Université des Nations Unies s'efforce d'intensifier son interaction avec le Siège de l'Organisation des Nations Unies dans le contexte de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'un plan stratégique à l'échelle de l'Université qui permettrait à celle-ci de définir une orientation stratégique globale pour l'avenir,

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément No 31 (A/53/31).

² A/53/408.

³ Voir A/53/392.

⁴ Voir A/53/392/Add.1.

Notant également avec satisfaction que le recteur s'efforce d'engager un processus d'autoévaluation de l'Université,

1. *Se félicite* que l'examen de l'Université des Nations Unies entrepris par le Corps commun d'inspection et l'évaluation interne effectuée par le Comité ad hoc du Conseil d'administration de l'Université aient été achevés;

2. *Note avec satisfaction* les mesures prises par le Conseil et le recteur de l'Université des Nations Unies pour promouvoir les activités et étendre la renommée de l'Université, et en particulier pour que les États Membres, l'Organisation des Nations Unies et les organisations apparentées connaissent bien cette institution, en organisant une série de rencontres pour diffuser les résultats de ses travaux de recherche, et les prie d'intensifier encore leurs efforts en ce sens;

3. *Prie* le Conseil et le recteur de continuer à intensifier leurs efforts pour améliorer l'interaction et la communication entre l'Université et les autres organismes des Nations Unies, et de continuer de s'efforcer d'éviter le chevauchement des activités au sein du système;

4. *Prie également* le Conseil et le recteur de renforcer encore la coordination et la complémentarité entre les programmes de l'Université et ses centres de recherche et de formation;

5. *Prie* le Secrétaire général de poursuivre à cet égard l'examen de mesures novatrices visant à améliorer l'interaction et la communication entre l'Université et les autres organismes des Nations Unies et d'assurer l'intégration des travaux de l'Université dans toutes les activités pertinentes des Nations Unies, compte tenu de sa résolution 51/187 du 16 décembre 1996, de manière à permettre aux organismes des Nations Unies de tirer davantage parti des travaux de l'Université, et de lui présenter un rapport à ce sujet à sa cinquante-cinquième session;

6. *Prie également* le Secrétaire général d'encourager l'Université à participer encore plus aux travaux des Nations Unies, et le prie de lui rendre compte à sa cinquante-cinquième session, compte tenu de la résolution 51/187, des nouvelles activités menées par l'Université pour participer à celles du Comité administratif de coordination et de ses organes subsidiaires, ainsi que par la voie d'autres structures et modalités existantes permettant la communication, l'interaction et la synergie;

7. *Prie* le Conseil et le recteur de continuer à veiller, compte tenu de la résolution 51/187, à ce que l'Université fonctionne de façon efficace et économique et à assurer la transparence de ses finances et de ses comptes, de redoubler d'efforts pour accroître le Fonds de dotation de l'Université et de trouver des moyens novateurs de mobiliser les contributions nécessaires pour financer les dépenses de fonctionnement et les divers programmes et projets de l'Université;

8. *Fait appel* à la communauté internationale pour qu'elle verse des contributions volontaires à l'Université et plus particulièrement au Fonds de dotation.